



Question écrite

Canicules, climatisation, panneaux solaires : climatiser avec de l'électricité renouvelable est-il possible ?

Renoncer à la climatisation en cas de canicule est praticable pour les personnes dans la force de l'âge, en pleine santé mais ce n'est pas supportable pour les personnes très âgées, les malades et certains enfants.

En plein été, il y a un besoin réel de climatisation pour sauvegarder la santé d'une frange de la population qui a droit à certains égards et cela sans les culpabiliser.

Le Plan climat prévoit certes de « promouvoir davantage les dispositifs de rafraîchissement passif dans les bâtiments en été » mais ce n'est pas possible partout.

Pour les bâtiments munis de sondes géothermiques à moyenne profondeur il est possible d'inverser le fonctionnement pour tirer profit des 14 - à 18 °C de l'eau du sous-sol pour tempérer un bâtiment et accessoirement accumuler de la chaleur dans le sous-sol pour l'hiver. Techniquement éprouvé mais peu commun à Delémont.

Le besoin de climatisation coïncide très souvent avec un ensoleillement important. Alors que certaines analyses de la production d'électricité préconisent de couper (on parle d'écêtement) les panneaux solaires pour éviter des surcharges ne pourrait-on pas utiliser cette électricité pour climatiser les locaux qui doivent l'être ?

Nous demandons au Conseil communal son avis sur cette option. Du point de vue technique, en analysant dans quelle mesure les besoins en climatisation justifiée peuvent être couverts par de l'électricité photovoltaïque et la conformité de ce mode de faire avec la réglementation en vigueur ou à venir.

Nous remercions le Conseil communal de ses réponses.

Delémont, le 26 septembre 2022

Pour le groupe socialiste,

Marc Ribeaud